

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

07 Décembre 2020

07 Décembre 2020

SEANCE DU VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_08

L'an Deux mille vingt et un, le Vingt-trois FEVRIER, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale,
Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjointes Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, et BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.
Pouvoirs : BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard, et ORSET Loïc à BELISAIRE Thomas.
Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Tarif de location du chalet mobile du Camping Municipal.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Camping « Notre-Dame » a obtenu le renouvellement du classement 3 étoiles en septembre 2019, conforté par le label « Qualité tourisme » et le référencement « Vélo loisirs Provence » qui témoignent ainsi des efforts entrepris et des résultats de satisfaction de nos différentes actions conduites depuis quelques années.

Or, cette classification contraint l'agent communal en poste à résider de manière permanente dans le logement de fonction prévu à cet effet.

Dès à présent, il y a lieu de fixer le montant de la location à percevoir pour cet hébergement. Madame le Maire propose à l'assemblée la somme de 115 euros par mois, et d'indexer la révision du loyer sur la valeur de l'indice national INSEE du coût de la construction publié.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- De fixer le montant de la location à Cent quinze Euros (115 €) par mois concernant le chalet mobile du Camping Municipal « Notre-Dame » à compter du 1^{er} Avril 2021,
- De réviser le loyer sur la valeur de l'indice national INSEE du coût de la construction.

Fait et délibéré en Mairie de la Roque-Esclapon, le jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le :
ET PUBLICATION NOTIFICATION
Le :

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

Le Maire

